



## Une société peut-elle imposer un numéro surtaxé ?

Par **Cordie**, le **07/03/2017** à **20:18**

Bonjour,  
Depuis 8 jours, j'attends un colis qui doit être livré par la société GLS. Ce colis semble bloqué au même endroit.  
Le numéro destiné aux destinataires est surtaxé : 0,80 €/mn.  
Pendant 4 jours, j'ai appelé 27 fois ce numéro pour une durée totale de 118 minutes. Je n'ai jamais réussi à les joindre, la musique me demande toujours de patienter 3 mn :)

**Résultats :** rn- Environ 110 € d'hors-forfaitrn- Abonnement fibre suspendue (internet/tv/téléphone)rn- 1 courrier recommandé avec A/R envoyé lundirnJe suis étudiant boursier, autant vous dire que le mois prochain, ça va être pâtes au beurre pendant 2 semaines au moins!  
Question : S'ils ne donnent aucune suite au recommandé, puis-je les poursuivre en justice pour le remboursement de ces 110 € ?  
Merci beaucoup  
Bonne journée  
PS : L'expéditeur ne peut pas les appeler car c'est un envoi particulier à particulier. Autre chose, le colis contient une carte de train, j'ai demandé à la SNCF de m'en refaire une : 29 €...

Par **morobar**, le **08/03/2017** à **08:45**

Bonjour,  
C'est au porteur du bordereau de remise établi par le transporteur d'effectuer la réclamation.  
C'est à lui de le mettre en demeure d'effectuer la livraison, ou d'ouvrir un dossier sinistre.  
Qu'il soit particulier ne change rien à l'obligation de résultat qui pèse sur le transporteur.